

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010

Présents : Mmes et Mrs S. BONNASIOLLE, R. COUDURE, A. POUBLAN, F. BARRACHINA, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, M. BLAZQUEZ, N. DRAESCHER, C. HIALE-GUILHAMOU, J. LAFFORE, M.F. LAVALLEE, P. MIGUET, D. RISPAL

Absents excusés : Mmes S. PIZEL (procuration à M.F. LAVALLEE), M. BOREL (procuration à P. MIGUET), N. DRAESCHER (procuration à S. BONNASIOLLE), D. DURU et M. V. BERGES (procuration à A.-M. FOURCADE)

C. HIALE-GUILHAMOU a été élue secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

➤ **AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE – APPROBATION AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avancement des travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle. Elle expose cependant qu'il convient de passer un avenant en plus value avec l'entreprise SCREG :

- Avenant n°1 (en plus value) avec l'entreprise SCREG titulaire du lot unique concernant des travaux de terrassement et déblais d'une zone pavée pour un montant de 637.03 € H.T. soit 761.89 € T.T.C.

Cet avenant est inférieur à 5% du marché initial.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, accepte les termes de l'avenant ci-dessus présenté et charge Madame le Maire de sa signature.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – APPROBATION AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avancement des travaux d'extension du Groupe Scolaire. Elle expose, cependant, qu'il convient de passer des avenants en plus et moins values avec les entreprises suivantes :

- Avenant n°1 (en moins value) avec l'entreprise SARL DA SILVA titulaire du lot n°03 – Ossature, charpente bois, couverture, concernant la suppression du bardage bois avec ossature et écran pare pluie pour un montant de -3 603.60 € H.T., soit -4 309.91 € TTC.

Cet avenant est inférieur à 5% de son marché initial.

- Avenant n°1 (en plus value) avec l'entreprise INEO AQUITAINE SUD titulaire du lot n°08 – Electricité, concernant un éclairage supplémentaire dans une classe, la mise en place d'une ventilation dans le placard technique et l'alimentation de la résistance du chauffe eau pour un montant de 735.03 € H.T., soit 879.10 € TTC.

- Avenant n°1 (en plus value) avec l'entreprise EURL BRAGA titulaire du lot n°09 – Plomberie, chauffage,, concernant la pose d'un lave mains WC handicapés, d'un lavabo circulaire dans les sanitaires, d'un évier dans une salle de classe et le remplacement d'un sèche mains et de la pompe à chaleur plus performants pour un montant de 6 463.73 € H.T., soit 7 730.62 € TTC.

Ces avenants sont supérieurs à 5% de leur marché initial.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les termes des avenants ci-dessus présentés et charge Madame le Maire de leur signature.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **APPROBATION CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL**

Madame le Maire informe les membres du Conseil du projet de construction d'un Pôle Médical sur la Commune. Conformément au Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée dans la presse pour désigner le maître d'œuvre de ce projet suivant les références fournies et le taux de rémunération proposé. Sur les 21 propositions reçues, et après examen par la commission d'appel d'offres de l'ensemble des offres, il ressort de cette analyse que l'équipe la plus performante dans la réalisation de cette opération est celle du cabinet d'architectes DUBEDOUT associé à l'agence ADEQUATION avec un taux de rémunération de 8%. Madame le Maire propose de retenir le cabinet d'architectes DUBEDOUT pour la réalisation de ce projet estimé à 800 000 € H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix du cabinet DUBEDOUT, comme maître d'œuvre de ce projet, pour un taux de rémunération de 8% et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à la maîtrise d'œuvre.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **APPROBATION CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE PARKING EN CENTRE BOURG**

Madame le Maire informe les membres du Conseil du projet d'aménagement de voirie et de parking en Centre Bourg de la Commune. Conformément au Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée dans la presse pour désigner le maître d'œuvre de ce projet suivant les références fournies et le taux de rémunération proposé. Sur les 4 propositions reçues, et après examen par la commission d'appel d'offres de l'ensemble des offres, il ressort de cette analyse que l'équipe la plus performante dans la réalisation de cette opération est celle du Cabinet ATELIER ARCHITECTURE ET PAYSAGE représenté par Mesdames GRESLOT et GABAIX-HIALÉ avec un taux de rémunération de 9%. Madame le Maire propose de retenir le Cabinet ATELIER ARCHITECTURE ET PAYSAGE pour la réalisation de ce projet estimé à 500 000 € H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix du Cabinet ATELIER ARCHITECTURE ET PAYSAGE, comme maître d'œuvre de ce projet, pour un taux de rémunération de 9% et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à la maîtrise d'œuvre.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ÉCOLES**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention de 10 000 € destinée à la Caisse des Écoles et précise que les crédits sont suffisants au chapitre 657361, libellé du tiers : Trésor Public – Caisse des Écoles de Montardon.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (BUDGET PRINCIPAL)**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionn	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657361 : Caisse des Ecoles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux assoc	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion couran	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	11 000.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (CAISSE DES ÉCOLES)**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Alimentation	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7476 : C.C.A.S. et Caisses des Ecoles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et particip	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX SINISTRÉS DU VAR**

Le Conseil Municipal, dans un souci de solidarité, oui l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention de 1 000 € destinée aux sinistrés du Var et précise que les crédits sont suffisants au chapitre 6574, libellé du tiers : Association de Maires du Var.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **APPROBATION DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – BAS DU VILLAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FISAC**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif de l'Etat principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Il permet de financer des opérations très diverses. Madame le Maire expose que la commune va lancer une étude de faisabilité d'une opération aidée par l'Etat concernant le réaménagement et la requalification du centre bourg – bas du village qui comprendrait notamment :

- La création d'un centre médical
- La réhabilitation d'un centre commercial
- La création d'une halle adossée à un restaurant,

et propose, en conséquence, au Conseil Municipal de solliciter une aide du FISAC

Oui l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à passer contrat pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'opération précitée et sollicite une aide du FISAC pour une étude préalable.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0